



[Site internet www.vaire-sous-corbie.fr](http://www.vaire-sous-corbie.fr)

Bulletin Municipal Octobre 2023 n° 32

Le mot du Maire

C'est l'été, c'est l'automne, on ne sait plus !

Profitions de ces belles journées d'arrière-saison, avant d'entrer dans des périodes plus désagréables lorsqu'il faudra rallumer le chauffage. Chacun d'entre nous s'efforçant de trouver la solution la plus économique adaptée à son logement, pas facile ! Certaines mesures gouvernementales permettent à certains de bénéficier d'aides, renseignez-vous, cela en vaut la peine quelques fois.

La classe de Mme PRUDHOMME a réinvesti les locaux flambants neufs et adaptés. Les travaux sont pratiquement achevés, seuls quelques détails restent à terminer.

Cette période estivale n'aura pas été de tout repos, transfert du matériel et documents scolaires, afin que la rentrée se fasse dans les meilleures conditions et que la salle communale retrouve son affectation d'origine, C'est fait !

Quant à la gestion communale, vous n'êtes pas sans savoir que Madame GUENET, notre secrétaire, a eu un problème de santé, rassurez-vous, cela va mieux, nous espérons la récupérer bientôt et en pleine forme. De ce fait, nous avons dû pallier à son absence pour certaines tâches administratives et le traitement des factures liées aux travaux de l'école. La transmission des documents avec la trésorerie n'a pas toujours été facile. A force d'abnégation, nous y arrivons, mais ce n'est pas encore terminé Merci Marcel.

Cette année encore, la circulation a été interrompue sur le pont. Des travaux de réparation de la traverse déjà endommagée il y a deux ans, cette fois ci par un camion benne de l'entreprise VEOLIA et la repose d'une barrière. Intervention qui a duré un mois au grand dam des usagers contraints de faire des détours. Nous avons proposé, avec mon collègue le Maire de Vaux sur Somme d'implanter des portiques de présignalisations afin d'éviter de tels accidents. A ce jour, nous n'avons pas été entendus par la communauté de commune, compétente en matière de voirie et des ouvrages d'art.

Comme vous le savez, nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des allées, du cimetière et des trottoirs... Nous nous efforçons de maintenir la commune propre avec le peu de moyens autorisés dont nous disposons. Il suffirait aussi, que chacun d'entre nous, selon ses possibilités, intervienne devant sa propriété.

-----INFOS PRATIQUES-----

Mairie : téléphone : 03 22 48 10 72

Site internet : vaire-sous-corbie.fr

Adresse Mail : mairie.vaire.sous.corbie@wanadoo.fr

Permanence secrétariat de la Mairie ⇒ **Lundi et Vendredi de 17 H. 30 à 18 H. 45**

Secrétaire de Mairie ⇒ Madame GUENET Corinne

Permanences du Maire et des Adjointes de 18 H. à 19 H.

→ Le premier mercredi du mois : VAN DEN HOVE Daniel

→ Le deuxième mercredi du mois : VILTARD Alain

→ Le troisième mercredi du mois : VILBERT Marcel

→ Le quatrième mercredi du mois : MARQUANT Gilbert

LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Marcel VILBERT Téléphone : **06 24 51 09 35**

Nouvelle Tarification applicable au 01 janvier 2024 :

Habitants résidents dans la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	225,00 €	195,00 €
Du 01 avril au 30 septembre	210,00 €	180,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	225,00 €	195,00 €
	Reprise des clés le Lundi 12 heures	

Habitants non résidents de la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	290,00 €	260,00 €
Du 01 avril au 30 septembre	275,00 €	245,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	290,00 €	260,00 €
	Reprise des clés le Lundi 12 heures	

Forfait journalier pour tous du lundi au vendredi de 08 heures à 18 heures : **80,00 €**

Lors du décès d'un proche, la salle est mise à disposition pour une demie journée pour les résidents de la commune (à condition d'une part d'en faire la demande et d'autre part que la salle ne soit pas déjà réservée).

Les tarifs ci-dessus sont tout compris (Electricité, Gaz, Eau, Congélateur, Frigidaire)

non compris dans le tarif la vaisselle qui est facturée en sus.

Conditions de location :

Lors de la signature il vous sera demandé :

- ⇒ un chèque de caution de 350,00 €
- ⇒ une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- ⇒ un état des lieux sera effectué à la remise des clés et aussi à la reprise des clés.

La Commune en Bref

TRAVAUX DANS LA COMMUNE : Mise en conformité de notre école



Courant 2021 le Conseil Municipal a décidé de procéder à la rénovation de notre école communale par la mise en accessibilité et la rénovation thermique et avons confié cette mission à notre architecte Monsieur Yves KIKI.

Fin 2021 le permis de construire a été déposé et en même temps les dossiers de subventions ont été montés et déposés.

Après 06 mois d'attente et de démarches administratives nous avons enfin reçu le permis de construire. A réception des appels d'offres ont été lancés auprès d'une plate-forme. Certains infructueux ont été relancés.

Enfin le 28 novembre 2022 les travaux ont commencé.

Pendant les travaux la classe de Madame PRUD'HOMME s'est installée dans la salle de la Mairie.



Le coût de cet investissement est d'environ de 338 000.00 € hors taxes.

Pour financer ce projet, nous avons obtenu des subventions :

Etat : (DETR) 35 000.00 € pour la mise en conformité accessibilité

Etat : (DETR) 29 330.00 € pour la mise aux normes isolation.

Département : 45 128.00 € pour la mise en conformité accessibilité

Département : 13 000.00 € pour la mise aux normes isolation.

Pour compléter l'investissement la commune a emprunté 174 500.00 € sur une période de 15 ans.

Le solde hors taxes d'environ 41 042.00 € est pris sur les fonds de la commune.

Enfin, à la date du 24 juillet 2023 l'architecte a procédé à la réception des travaux. A la publication de cet article il demeure encore quelques problèmes à régler.

La rentrée scolaire du 05 septembre 2023 s'est normalement déroulée dans l'école communale rénovée et apparemment fortement appréciée, que ce soit par les élèves que l'enseignante.



Après avoir subi les dégâts de guerre elle fut restaurée tout en gardant son aspect extérieur et ses fondations. Bon nombre d'entre nous se souviennent encore de l'ambiance lorsque toutes les classes étaient réunies du cours préparatoire au certificat d'études, la discipline y régnait, le poêle à charbon qui s'emballait quelques fois... Des travaux avaient déjà été réalisés en 1991 et 1999.



LA CEREMONIE DU 14 juillet 2023 :

C'est par une journée ensoleillée, que la Municipalité et la population se sont retrouvées aux pieds du monument aux morts pour un dépôt de gerbes.

Un vin d'honneur servi par la mairie, suivi d'un repas organisé par l'association Festi'Vaire, au menu Paella



Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'ambiance et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Les soixante convives ont fortement apprécié la paella géante et le rosé bien frais.

Jour de Fête.

Les attractions foraines étaient présentes comme à l'accoutumée, le beau temps a permis de passer une agréable journée. Les exposants et potentiels acheteurs ont pu débattre.

L'accueil des exposants dès l'aube par une viennoiserie et un café avait déjà réchauffé l'atmosphère.

Rendez-vous l'année prochaine !

Incivilité



Le 01 Septembre vers 11 heures 15, bravo !!!!! à la personne qui a été vue grande rue laissant son chien faire ses besoins, et a tranquillement continué son chemin sans se soucier des excréments.

Nous pensons que cet habitant n'aimerait pas voir cette photo prise devant son habitation...

Pour rappel la commune a fait l'acquisition d'une poubelle canine mettant à disposition des sacs plastiques.

Faut-il en arriver à la verbalisation !



Le souffle de la terre



UNE PREMIÈRE RÉUSSIE

Ils étaient tous à l'heure pour se rendre au spectacle « **Le souffle de la terre** » C'est dans la bonne humeur et une belle soirée ensoleillée que nous sommes allés au repas spectacle d'Ailly sur Noye..

Les deux associations, FESTI'VAIRE et A VAIR'ON PECHE prenant à leur charge une partie du repas et du spectacle et la commune du transport ce qui a permis aux habitants du village et résidents du marais de passer une soirée mémorable.

« **A la prochaine, bonne nuit et merci** » voilà comment cette soirée s'est achevée

INFORMATION URBANISME

Révision allégée N°1 Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
En application de l'arrête en date du 20 septembre 2023, il sera procédé à l'enquête publique portant à la fois sur la révision allégée n°1 et la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val de Somme du jeudi 12 octobre au lundi 13 novembre 2023 inclus soit pendant 33 jours consécutifs, elle se déroulera à la Communauté de Communes.

- Le jeudi 12 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures
- Le samedi 21 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures
- Le mardi 24 octobre 2023 de 16 heures à 19 heures
- Le jeudi 2 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures
- Le lundi 13 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou à l'adresse électronique suivante : plui.valdesomme@valdesomme.com

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Commune et dans les 33 communes, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également en ligne sur le site internet de le CCVS au : www.valdesomme.com

Calendrier de fin d'année

11 Novembre 2023	Commémoration de l'Armistice
17 Novembre 2023	Soirée Beaujolais
02 Décembre 2023	Noël des enfants
10 Décembre 2023	Repas des aînés

Le 11 novembre, la cérémonie de l'armistice de la guerre 14/18 démarrera de la Mairie à 11 heures, d'un dépôt de gerbes et clôturée par un vin d'honneur à la Mairie. Par la même occasion, les personnes intéressées pourront visiter notre nouvelle salle de classe fraîchement rénovée.

Le 17 novembre, l'Association FESTI'VAIRE organisera sa soirée « BEAUJOLAIS NOUVEAU » de retour après quelques années sans.

Le 02 décembre, les enfants du village, scolarisés en primaire, pourront profiter de l'arbre de Noël avec les cadeaux et les friandises offertes par FESTI'VAIRE.

La municipalité, conviera le **10 décembre** les aînés au repas de Noël. Nous retrouverons nos bases et nos habitudes dans notre salle des fêtes. Les colis seront mis à votre disposition des habitants du village de plus de 65 ans, inscrits sur la liste électorale

LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Nous tenons à remercier les différentes associations pour leurs investigations :

FESTI'VAIRE pour leur soutien aux festivités locales

A VAIRE'ON PECHE pour leurs diverses activités et l'entretien de nos étangs

LA SOCIETE DE CHASSE pour leur investissement et le maintien des traditions

MERCI A TOUTES ET A TOUS